

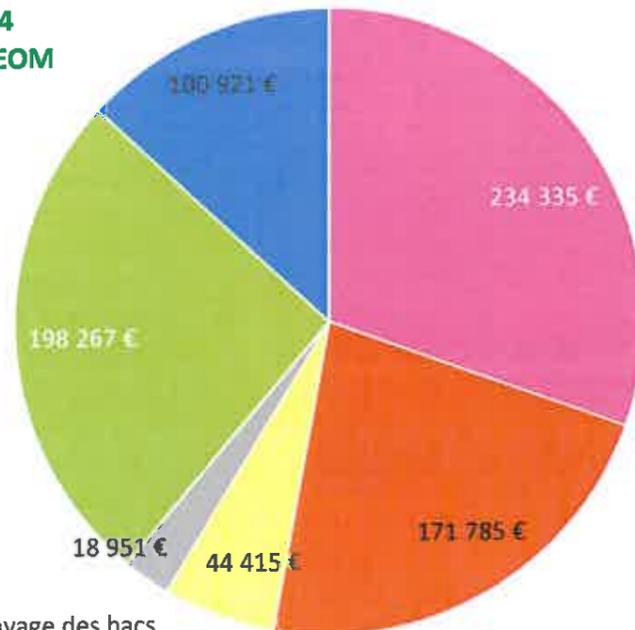
**Quelques chiffres :**

| En € TTC par tonne   | 2014     | 2015     | 2016     |
|--|----------|----------|----------|
| Coût de traitement des ordures ménagères<br>(avec une TVA à 10% et une TGAP* à 22,09 € / tonne). | 91,39 €  | 91,76 €  | 91,94 €  |
| Coût de collecte du verre  | 38,50 €  | 40,70 €  | 40,37 €  |
| Coût de collecte des papiers   | 36,93 €  | 64,15 €  | 63,64 €  |
| Coût de collecte des emballages  | 262,09 € | 426,80 € | 423,39 € |
| Coût du tri des emballages   | 271,45 € | 196,90 € | 195,62 € |

\*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

NB : De nouveaux contrats de collecte ont été mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2015, d'où la modification des coûts entre 2014 et 2015 pour certains flux.

**Dépenses 2014  
Budget annexe REOM**



- Collecte et transport des OM, location et lavage des bacs
- Traitement des OM
- Collecte sélective (verre, EMB, papiers), lavage des colonnes, actions de communication, Ligue contre le cancer
- Tri et transport (EMB, papiers), rachat papiers inclus
- Déchèteries Valaurie, Valréas (bas de quai, traitement des encombrants, frais de personnel et frais de fonctionnement)

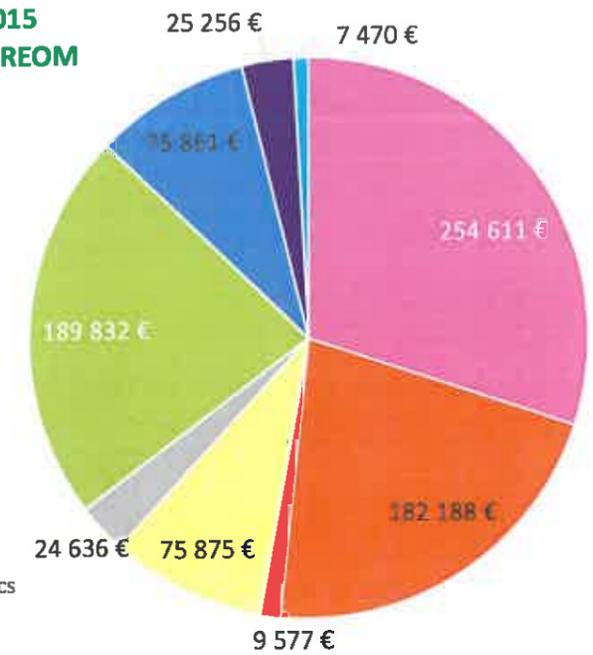
**Dépenses 2014 : 768 674 €**

Les dépenses ont été financées pour :

- 73% par la REOM (612 614 €),
- 21% par le résultat antérieur (173 511 €),
- 5% par les contrats de reprise de matériaux (tri sélectif) (43 017€),
- 1% par les facturations des professionnels à l'accès de la déchèterie de Valaurie, les amortissements et le FCTVA.

**Résultat 2014 : + 69 844 €**

**Dépenses 2015  
Budget annexe REOM**



**Dépenses 2015 : 845 307 €**

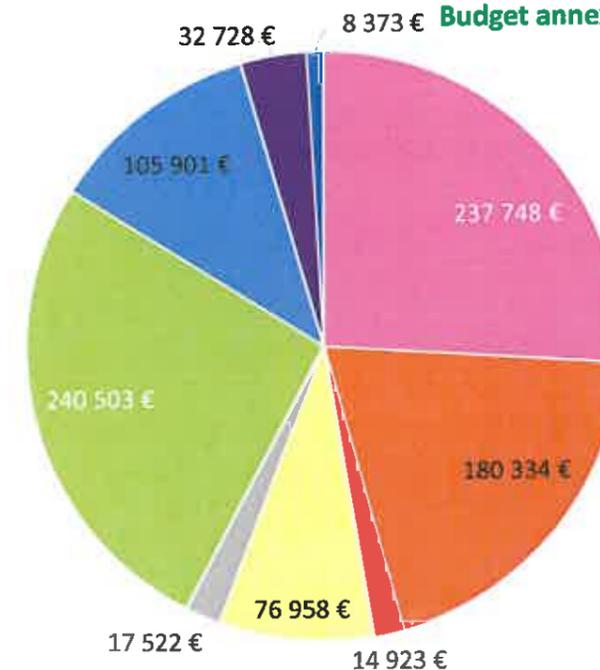
Les dépenses ont été financées pour :

- 76% par la REOM (655 716 €),
- 8% par le résultat antérieur (69 844 €)
- 13% par les contrats de reprise de matériaux (tri sélectif) (113 392 €),
- 4% par les facturations des professionnels à l'accès de la déchèterie de Valaurie, les amortissements, le FCTVA, les subventions et le rachat du parc des conteneurs.

**Résultat 2015 : + 19 675 €**

- Collecte et transport des OM, location et lavage des bacs
- Traitement des OM
- Bennes cartons, collecte des encombrants sur RDV
- Collecte sélective (verre, EMB, papiers), lavage des colonnes, actions de communication, Ligue contre le cancer
- Tri et transport (EMB, papiers), rachat papiers inclus
- Déchèteries Valaurie, Valréas et Grignan (bas de quai, traitement des encombrants, frais de personnel et frais de fonctionnement)
- Frais de gestion de fonctionnement (SYPP, logiciel, intérêts d'emprunt, frais de personnel, frais administratif, amortissements)
- Frais de gestion d'investissement (capital d'emprunt, amortissements)
- Etude (investissement)
- Résultat antérieur (investissement)

**Dépenses 2016  
Budget annexe REOM**



**Dépenses 2016 : 914 991 €**

Les dépenses ont été financées pour :

- 83% par la REOM (810 554 €),
- 2% par le résultat antérieur (19 675 €),
- 9% par les contrats de reprise de matériaux (tri sélectif) (83 065 €),
- 6,5% par les facturations des professionnels à l'accès des déchèteries de Valaurie, Grignan et Valréas, les amortissements, le FCTVA et les subventions.

**Résultat 2016 : + 59 041 €**

## REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM)

### Pourquoi un tarif unique en 2016 à 180 € ?

Le tarif de la REOM est voté chaque année par l'assemblée délibérante avant le 31 décembre, pour l'année à venir et pour chacune des communes membres concernées de la Communauté de Communes.

Certaines dépenses liées à ce service étant mutualisées (collecte sélective et tri, les trois déchetteries communautaires, frais de gestion du service de la Communauté de Communes, frais de fonctionnement du SYPP, actions en faveur des écoles...), la délibération n°2015-142 a donc établi un tarif unique de la REOM 2016 à 180 €.

Si ce tarif-là n'avait pas été choisi, 7 communes (sur un total de 14 communes concernées) auraient eu un tarif supérieur à 180 € (avec un tarif le plus haut à 211 €). 7 communes auraient donc eu un tarif inférieur à 180 € (avec un tarif le plus bas à 154 €).

Pour 2017, la délibération n°2016-109 du 15 décembre 2016 a également établi un tarif unique, à 182 €.

|                         | REOM 2012 | REOM 2013 | REOM 2014 | REOM 2015 | REOM 2016 | REOM 2017 |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Chamaret                | 123 €     | 130 €     | 128 €     | 153 €     | 180 €     | 182 €     |
| Chantemerle les Grignan | 112 €     | 114 €     | 112 €     | 117 €     | 180 €     | 182 €     |
| Colonzelle              | 100 €     | 102 €     | 100 €     | 120 €     | 180 €     | 182 €     |
| Le Pègue                | 143 €     | 152 €     | 140 €     | 145 €     | 180 €     | 182 €     |
| Montbrison sur Lez      | 143 €     | 152 €     | 150 €     | 170 €     | 180 €     | 182 €     |
| Montjoyer               | 145 €     | 154 €     | 148 €     | 168 €     | 180 €     | 182 €     |
| Montségur sur Lauzon    | 148 €     | 176 €     | 165 €     | 170 €     | 180 €     | 182 €     |
| Réauville               | 100 €     | 106 €     | 104 €     | 129 €     | 180 €     | 182 €     |
| Roussas                 | 150 €     | 159 €     | 155 €     | 175 €     | 180 €     | 182 €     |
| Rousset les Vignes      | 126 €     | 129 €     | 120 €     | 125 €     | 180 €     | 182 €     |
| St Pantaléon les Vignes | 152 €     | 155 €     | 145 €     | 150 €     | 180 €     | 182 €     |
| Salles sous Bois        | 95 €      | 97 €      | 95 €      | 115 €     | 180 €     | 182 €     |
| Taulignan               | 137 €     | 137 €     | 135 €     | 140 €     | 180 €     | 182 €     |
| Valaurie                | 170 €     | 170 €     | 160 €     | 165 €     | 180 €     | 182 €     |

### Et ensuite ?

Le mode de financement actuel basé sur une REOM unique pour les communes concernées est transitoire.

En effet, la Loi impose aux EPCI de choisir et d'appliquer un mode de financement unique avant le 01/01/2019.

Le 15 décembre 2016, la délibération n°2016-108 a instauré la mise en place de la REOM pour l'ensemble du territoire communautaire.

Les élus communaux travaillent actuellement avec les services de la CCEPPG pour définir, en concertation, les prestations attendues sur chaque Commune et pouvoir ainsi fixer un tarif adossé à la réalité de terrain.

### Quelques services supplémentaires mis en place depuis la création de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan (2014) pour les communes assujetties à la REOM :

- Collecte des cartons bruns en benne (9 bennes pélican)
- Collecte des encombrants sur RDV (5 communes)
- Accroissement des amplitudes horaires des déchetteries de Grignan et Valréas
- Amélioration du tri sur les trois déchetteries par de nouvelles collectes séparées mise en œuvre
- Distribution de compost gratuit (3 opérations)
- Distribution de cahiers de textes contenant des conseils sur la préservation de l'environnement et le développement durable pour les enfants des écoles primaires
- Organisation d'un spectacle annuel sur le thème de l'environnement pour les enfants des écoles maternelles...

Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan – 14 A Ancienne route de Grillon – 84600 VALREAS

infos@cceppg.fr – 04 90 35 01 52

### La REOM c'est quoi ?

C'est une redevance qui a pour objet de financer l'ensemble des dépenses liées aux déchets et non pas seulement les ordures ménagères.

La Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan exerce la compétence de gestion des déchets sur l'ensemble de son territoire.

Pour les 14 communes suivantes : Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset Les Vignes, Salles sous Bois, Saint Pantaléon Les Vignes, Taulignan et Valaurie : **le service déchets est financé par la REOM.**

Le montant de la REOM est établi par foyer en fonction du coût estimatif du service gestion des déchets et réparti en fonction du nombre d'abonnés de la Communauté de Communes. Le nombre de personnes vivant dans le foyer n'a pas d'impact sur le montant de la REOM.

Pour la REOM 2016, tous les foyers du territoire concerné paient le même montant qu'ils soient en résidence principale ou secondaire.



Dechèterie (Valaurie)

### La REOM finance les services suivants :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères
- la collecte et le tri sélectif du verre, des papiers et des emballages
- l'utilisation et la gestion des trois déchetteries
- les frais de gestion du service
- les frais de fonctionnement du SYPP (Syndicat des Portes de Provence), syndicat auquel la compétence traitement des déchets a été confiée (Le traitement c'est l'enfouissement pour les ordures ménagères mais c'est la valorisation pour la plupart des autres déchets.)
- les investissements, la communication...
- ... soit l'intégralité des dépenses liées aux déchets.

L'ensemble des dépenses et des recettes du service fait l'objet d'un **budget annexe** et **indépendant du budget général** de la Communauté de Communes. Toutes les dépenses liées au fonctionnement de ce service, sur le territoire de ces communes, et les recettes issues de la REOM sont imputées à ce budget : ainsi, les recettes de la REOM ne couvrent **aucune autre dépense** de la Communauté de Communes.

Toutes nos ordures ménagères sont à ce jour enfouies au centre d'enfouissement de COVED à Roussas. **Tout ce qui est jeté dans la poubelle classique ou déposé au sol dans un sac noir est enfoui et ne fait l'objet d'aucun tri.**

Il est donc nécessaire de faire le tri sélectif (verre, papiers, emballages divers), de déposer les déchets en déchetterie (cartons, bois, ferraille, déchets verts, encombrants, gravats, huiles...) car tous ces déchets sont triés et la plupart des déchets peuvent faire l'objet d'un recyclage. Toutes ces matières premières sont donc réutilisées.

Tout ce qui est déposé dans les ordures ménagères est perdu. C'est le service de collecte et traitement des ordures ménagères qui a un coût le plus élevé.

**Donc trier les déchets, c'est pouvoir mieux les réutiliser et c'est un coût mieux maîtrisé !**



Centre d'enfouissement (COVED, Roussas)